Image not found or type unknown

Demande de nationalité française

Par **RUIZ Jose**, le **06/01/2018** à **14:06**

Bonjour!
Résidant en France,divorcé en 1990,je suis devenu français par naturalisation en 1996.
j'ai deux fils nés à l'étranger hors U.E en 1972 et 1973, ils y résident actuellement et envisagent de déposer une demande de nationalité française.
Je voudrai connaitre leur situation vis à vis du code de la nationalité:
-Ont-ils le droit?
-Conditions
-Modalités etc.

En vous remerciant d'avance,
Cordialement,
J. Ruiz

Par **youris**, le **06/01/2018** à **15:50**

bonjour,
vos enfants étant majeurs lors de votre naturalisation , celle-ci n'a aucun effet sur vos enfants.
et même s'ils étaient mineurs, il aurait fallu que vos enfants résident avec vous en france.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés